



RECOMMANDATIONS DE POLITIQUE DE LA 13^{ème} RÉUNION DU GROUPE DE TRAVAIL SUR L'AGRICULTURE

Le Groupe de Travail sur l'Agriculture (GTA) du COMCEC a tenu sa 13^{ème} Réunion avec succès le 21 février 2019 à Ankara, en Turquie sous le thème «*Examiner les politiques commerciales agricoles afin de promouvoir le commerce agricole intra-OCI*».

Au cours de la réunion, le GTA a tenu des délibérations sur les politiques commerciales agricoles judicieuses afin de promouvoir le commerce agricole intra-OCI. Le document de séance, préparé conformément aux conclusions principales du rapport de recherche élaboré spécifiquement pour la 13^{ème} Réunion du GTA et les réponses des Pays Membres aux questions politiques ont été au centre des discussions. Au cours de la Réunion les participants ont convenu des recommandations de politiques qui étaient incluses dans le Document de Séance. Le document existant comprend ces recommandations de politique mises en évidence lors de la Réunion.

Recommandations de Politique I : Promotion des produits agricoles de niche et de la certification Halal par la diversification des produits, la commercialisation, les stratégies de marketing et les campagnes publicitaires.

Justification :

Les Pays Membres de l'OCI sont confrontés à la concurrence les uns des autres dans certains produits agricoles et sur certains marchés à travers le monde. Cela fait de la promotion du commerce agricole intra-OCI un problème particulièrement difficile. Les politiques de facilitation des échanges, qui vont de la diversification des produits aux marques commerciales en passant par les stratégies de marketing et les campagnes publicitaires, doivent être conçues et mises en œuvre dans les pays membres. Plus spécifiquement, les Pays Membres de l'OCI doivent promouvoir les produits agricoles de niche des pays partenaires membres de l'OCI dans le cadre d'une compréhension réciproque des avantages.

Il existe des groupes de produits clés qui peuvent jouer un rôle essentiel dans la promotion du commerce agricole intra-OCI, mais qui ne sont pas soumis à une protection tarifaire élevée. Pour ces produits, les questions de normalisation et de certification revêtent une importance primordiale pour les décideurs. En tant que tel, le processus d'établissement de la certification Halal pour les produits à base de viande, dans toute la région de l'OCI, est une dimension politique cruciale qui pourrait être utilisée efficacement afin de promouvoir le commerce agricole intra-OCI des produits à base de viande. La question de la certification Halal doit également être abordée dans une perspective plus large d'étiquetage, de publicité et de normalisation. À cet égard, les Pays Membres de l'OCI doivent réfléchir à des stratégies de marketing et de promotion efficaces pour les produits agricoles de niche et halal, car la production de ces produits nécessite des efforts particuliers.

Recommandation de Politique II : Promotion de la Coopération Commerciale (par exemple, renforcement des investissements agricoles, suppression des visas d'affaires, etc.) et de la Coopération Non-Commercial (par exemple, partage des meilleures pratiques et de l'expertise technique, développement de normes de sécurité, etc.) entre les pays membres de l'OCI dans les domaines liés au commerce agricole.

Justification :

Les pays membres de l'OCI diffèrent par leur abondance relative de terres et de ressources naturelles et de ressources financières. Ce type de diversité est source de complémentarité et ouvre une fenêtre d'opportunités dans la coopération commerciale. Il existe déjà quelques co-entreprises entre les pays de l'OCI. Des politiques doivent être conçues et mises en œuvre pour favoriser la coopération commerciale entre les pays membres de l'OCI dans le domaine des investissements agricoles, car cela accroît directement les échanges commerciaux entre au moins deux pays membres de l'OCI. La suppression des visas d'affaires, par exemple, pourrait être une action politique concrète susceptible de contribuer à la coopération commerciale.

Une coopération non-commerciale entre les pays membres de l'OCI en termes d'expertise technique, de compétences et de normes de sécurité faciliterait également le commerce intra-OCI de produits agricoles. Naturellement, les pays membres de l'OCI ont un ensemble diversifié de normes de sécurité, de systèmes d'information de marché, d'institutions de marché et de stocks de capital humain. Pour cette raison, les pays membres de l'OCI devraient accorder une attention particulière aux politiques susceptibles de soutenir le partage effectif des meilleures pratiques en matière d'agriculture et de commerce agricole.

Par ailleurs, ce sujet est conforme aux règles de l'Accord de l'OMC sur l'agriculture (AoA-WTO). Ainsi, tous les pays membres de l'OCI qui sont également membres de l'OMC doivent prêter attention aux aspects de la Coopération Commerciale et Non-Commerciale.

Recommandation de Politique III : Promotion de réductions tarifaires et d'arrangements bilatéraux dans des produits clés (par exemple, sucre, viande, aliments pour animaux, graines oléagineuses, animaux vivants)

Justification :

Conformément à l'accord de l'OMC, la réduction tarifaire est une nécessité pour le commerce multilatéral, régional et bilatéral. Afin de mettre en place un système commercial plus propice, les pays membres de l'OCI doivent se conformer aux règles du commerce mondial.

Une protection tarifaire élevée est observée au sein de l'OCI pour les principales divisions de produits et produits (identifiés dans le rapport de recherche comme le sucre, la viande, les aliments pour animaux, les graines oléagineuses, les animaux vivants) qui seraient autrement très efficaces pour stimuler le commerce agricole intra-OCI. Les pays membres de l'OCI bénéficieraient des réductions tarifaires, en particulier dans les principales divisions de produits et les produits identifiés en fonction de la croissance de la demande intrarégionale et de la faible part actuelle du commerce intrarégional.

Dans le rapport de recherche, il est souligné qu'une grande partie des paires de pays exportateur-importateur regroupés en tant que partenaires potentiels pour un commerce mutuellement bénéfique n'ont pas encore d'accords commerciaux entre eux. Il y a donc une marge importante d'amélioration de la performance commerciale des pays membres et des avantages qui en découleraient pour les pays membres grâce à la conclusion d'accords bilatéraux visant à couvrir les produits identifiées dans l'analyse (animaux vivants, viande, sucres, aliments pour animaux et graines oléagineuses).

Recommandation de Politique IV : Développer et mettre en œuvre des accords commerciaux multilatéraux (par exemple, le Système de Préférences Commerciales entre les États Membres de l'OCI (SCP-OCI)) en vue de contribuer à un développement collaboratif et durable du commerce agricole.

Justification :

L'élaboration et la mise en œuvre de régimes d'accès préférentiel aux marchés, ainsi que la conclusion d'un plus grand nombre d'accords / arrangements commerciaux intra-régionaux et transrégionaux peuvent aider les pays membres à tirer parti de la forte dynamique intra-régionale du commerce des

produits agricoles en collaborant avec les partenaires régionaux pour libéraliser les échanges agricoles de manière continue sur base préférentielle tout en réduisant les coûts potentiels de détournement des échanges pouvant résulter de l'utilisation de préférences ou d'accords régionaux. À cet égard, le Système de Préférences Commerciales entre les États Membres de l'OCI (SPC-OCI) offre une occasion importante de créer une telle base pour la libéralisation du commerce agricole entre les États Membres de l'OCI.

Recommandations de Politique V : Renforcer les capacités des Pays Membres en matière de collecte, de gestion et de diffusion de données sur le commerce agricole en vue de concevoir des politiques commerciales rationnelles et fondées sur des données factuelles.

Justification :

La disponibilité limitée de données actualisées, fiables et cohérentes sur le commerce des produits agricoles entrave la prise de décision fondée sur des preuves factuelles, des acteurs des secteurs public et privé à la fois, dans les Pays Membres. Il existe plusieurs initiatives importantes relevant de l'OCI, telles que la Commission de statistique de l'OCI (StatCom-OCI) et le portail Web du CIDC intitulé «Carte du commerce de l'OCI». Outre l'utilisation plus efficace des instruments existants, de nouveaux projets peuvent être conçus et mis en œuvre pour identifier les problèmes de disponibilité et de fiabilité des données dans les mesures de politique commerciale agricole à travers l'OCI.

Les Instruments pour Réaliser les Conseils de Politique :

Groupe de Travail du COMCEC sur l'Agriculture : Lors de ses réunions ultérieures, le Groupe de Travail pourrait préciser les domaines d'action susmentionnés de manière plus détaillée. Les Groupes de Travail du COMCEC sur l'Agriculture et le Commerce peuvent organiser des réunions / recherches conjointes sur les politiques commerciales agricoles.

Financement de Projets du COMCEC : Dans le cadre du Financement de Projets du COMCEC, le Bureau de Coordination du COMCEC fait un appel à projets chaque année. Avec le Financement de Projets du COMCEC, les pays membres participants aux groupes de travail peuvent soumettre des projets de coopération multilatérale à financer par des subventions par le Bureau de Coordination du COMCEC. Pour les politiques susmentionnées, les pays membres peuvent utiliser le Financement de Projets du COMCEC, et le Bureau de Coordination du COMCEC pourrait financer les projets réussis à cet égard. Ces projets peuvent inclure l'organisation de séminaires, des programmes de formation, des visites d'étude, des échanges d'experts, des ateliers et la préparation d'études analytiques, des évaluations des besoins et des matériaux/ documents de formations, etc.

SMIIC and SESRIC: Les installations de l'INMPI et SESRIC (par exemple, la Commission de statistique de l'OCI, les Comités techniques de l'INMPI, etc.) peuvent être utilisées.